

### SÉCURITÉ INCENDIE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

L'ARRÊTÉ DU 30 OCTOBRE 2023 MODIFIE L'ARRÊTÉ DU 25 JUIN 1980 SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC.

LES MODIFICATIONS GÉNÉRALES PORTENT SUR :

GN6 - POUR LES MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES, L'UTILISATION EXCEPTIONNELLE DE LOCAUX, OU UNE MODIFICATION TEMPORAIRE DE SON TYPE D'ACTIVITÉ, LE DÉLAI D'INSTRUCTIONS PASSE DE 15 JOURS À 2 MOIS.

GN15 - NOUVEAU ARTICLE - SUR LA SÉCURITÉ DES STRUCTURES PROVISOIRES ET DÉMONTABLE ET PLUS PRÉCISÉMENT LES TRIBUNES FIXES ET/OU TÉLESCOPIQUES

VOIR ÉGALEMENT ARRÊTÉ DU 25 JUILLET 2022, CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION DES SIÈGES ET BANCS PROVISOIRES ET DÉMONTABLES, AINSI QUE DES EXIGENCES DES ÉQUIPEMENTS SUSPENDUS ET PALANS TEMPORAIRES.

LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DES STRUCTURES PROVISOIRES ET DÉMONTABLES DEVANT JUSTIFIER UNE RÉACTION AU FEU M3.

DANS CERTAINES SECTION LE TERME "TRIBUNES" REMPLACE LE TERME "GRADINS".

[LIEN VERS L'ARRÊTÉ DU 30 OCTOBRE](#)

[HTTPS://WWW.LEGIFRANCE.GOUV.FR/  
DOWNLOAD/PDF?  
ID=OKUBCFP4CKWXM2RCE7POXSMRK  
UW27BTENED\\_NOWKM5Q=](https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=OKUBCFP4CKWXM2RCE7POXSMRKUW27BTENED_NOWKM5Q=)



**Pièces justificatives Autopré et Carte Pro**  
Le CNAPS informe que le nombre de dossiers incomplets pour une demande de titre (autorisation préalable ou carte professionnelle) augmente sensiblement. Ci joint, [un lien](#) vers la liste des pièces justificatives.

Rappel pour le BI :

-Pour les français, test BI « maison » (fait par l'OF) sauf pour l'ex CQP (TFP) APS , où ils doivent faire le test BI de branche, en ligne sur le site de l'ADEF. Les candidats titulaires du DNB, d'un titre RNCP (CAP, TP, etc) ou d'un TEF ou TCF en sont dispensés.

-Pour les étrangers sans aucun diplôme, ils doivent passer le TEF ou le TCF, quelle que soit la certification visée. Les candidats titulaires du DNB, d'un titre RNCP (CAP, TP, etc) en sont dispensés. Rappel : l'ARI permet, à titre dérogatoire, la délivrance de la carte pro SH.

**Nouvelle carte professionnelle  
«Surveillance grands  
événements»**

*Une nouvelle carte professionnelle d'agent privé de sécurité a été spécialement créée pour la surveillance des jeux olympiques et paralympiques organisés à Paris en 2024. Elle est intitulée "carte surveillance grands événements".*

**Pour en savoir +, cliquer [ICI](#)**

# Les amendes forfaitaires délictuelles

N° CIRCULAIRE : CRIM 2023 – 9 / E1 –  
05/07/2023

Circulaire relative à la verbalisation du vol et de la vente à la sauvette par amende forfaitaire délictuelle (AFD)  
Cliquer [ICI](#)

Doctrine d'emploi. Cliquer [ICI](#)

Numéro de l'avis

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**AVIS D'AMENDE FORFAITAIRE DELICTUELLE**

Date de l'avis

Le site [www.antal.fr](http://www.antal.fr) est le seul site officiel habilité à recevoir les contestations en ligne. Ce site vous permet de réaliser gratuitement vos démarches et de suivre l'avancement de votre dossier.

20/08/2022

Madame, Monsieur,

Une infraction, dont le détail figure ci-dessous, a été relevée à votre encontre.

Cette infraction est un délit, qui peut relever du tribunal correctionnel. Le paiement de l'amende forfaitaire est assimilé à une constatation. Une nouvelle infraction de ce type peut placer en situation de récidive et faire



Commission Paritaire Nationale  
de l'Emploi et de la Formation  
Professionnelle  
de la branche prévention et  
sécurité

Un mémo sur le cadre juridique des palpations de sécurité en sécurité privée

Cliquer [ICI](#)



**L'observatoire des métiers de la sécurité privée publie sa 20ème édition de l'enquête de branche Prévention Sécurité**

**Le bilan de la profession porte sur les années 2021 et 2022**

**Il couvre deux sujets distincts :**

- un volet sur l'activité économique de la profession
- un volet social qui traite de l'emploi et des conditions de travail

**Le champ de l'étude couvre l'ensemble des entreprises françaises intervenant dans le domaine de la sécurité, la télésurveillance et l'intervention indépendamment de leur taille et des autres activités de sécurité éventuellement exercées. A cela s'ajoutent les entreprises spécialisées dans la sécurité aérienne et aéroportuaire.**

